



PROTECTION DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La présente déclaration relative à la protection de la vie privée fournit des informations concernant le traitement et la protection de vos données à caractère personnel

Opération de traitement: système d'information du marché intérieur

Responsable du traitement des données: Commission européenne, direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME, unité E.4 – Promouvoir la conformité (ci-après l'«unité E.4 de la DG GROW»)

Référence d'enregistrement: DPR-EC-00373

Table des matières

1. Introduction
2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données à caractère personnel?
3. Quelles sont les bases juridiques du traitement de vos données à caractère personnel?
4. Quelles sont les données à caractère personnel que nous recueillons et traitons?
5. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel?
6. Comment protégeons-nous vos données à caractère personnel?
7. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées?
8. Quels sont vos droits et comment les exercer?
9. Coordonnées
10. Où trouver des informations plus détaillées?

1. Introduction

La Commission européenne (ci-après la «Commission») est résolue à protéger vos données à caractère personnel et à respecter votre vie privée. Elle recueille et traite des données à caractère personnel conformément au [règlement \(UE\) 2018/1725](#) du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001.

La présente déclaration relative à la protection de la vie privée explique les raisons du traitement de vos données à caractère personnel, la façon dont toutes les données à caractère personnel fournies sont recueillies, traitées et protégées, l'usage qui en est fait et les droits que vous pouvez exercer les concernant. Elle indique également les coordonnées du responsable du traitement des données avec qui prendre contact pour exercer vos droits, du délégué à la protection des données et du Contrôleur européen de la protection des données.

Les informations relatives à l'opération de traitement «Système d'information du marché intérieur» entreprise par le responsable du traitement des données sont présentées ci-dessous.

2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données à caractère personnel?

Le système d'information du marché intérieur (IMI) a pour but d'améliorer le fonctionnement du marché unique en facilitant la coopération administrative et l'assistance mutuelle entre les États membres. Pour ce faire, il fournit un outil fiable pour l'échange sécurisé d'informations (y compris certaines données à caractère personnel) entre les administrations nationales des États membres de l'EEE et, lorsque cela est prévu par les actes applicables de l'Union, la Commission, les organes, organismes et agences de l'Union. Le fonctionnement de l'IMI repose sur le [règlement \(UE\) n° 1024/2012](#) (ci-après le «règlement IMI»). L'IMI peut être utilisé pour la coopération administrative dans les domaines énumérés à l'annexe du règlement IMI et dans le cadre de projets pilotes (article 4 du règlement IMI). Les échanges d'informations s'effectuent de manière structurée, selon des procédures et des modes de traitement préétablis et, dans la plupart des cas, en s'appuyant sur des questions/réponses prétraduites.

La présente déclaration relative à la protection de la vie privée s'applique à la partie du système IMI qui relève de la responsabilité de la Commission (responsable du traitement des données), à savoir:

- a) garantir la sécurité, la disponibilité, la maintenance et le développement des logiciels et des infrastructures informatiques nécessaires au fonctionnement de l'IMI;
- b) collecter les données à caractère personnel et enregistrer les utilisateurs de la Commission et des organes, organismes et agences de l'Union, ainsi que des coordonnateurs IMI nationaux, et stocker et supprimer les données à caractère personnel de tous les utilisateurs IMI;
- c) stocker, verrouiller, supprimer et (dans certains cas spécifiques, à la demande des autorités compétentes) extraire les données à caractère personnel des personnes faisant l'objet d'un échange d'informations, mais pas collecter ni visualiser ces données.

Par conséquent, la présente déclaration ne concerne pas les activités de traitement des données assurées par les États membres, conformément à l'article 7, paragraphe 3, du règlement IMI.

La Commission traite et protège les données à caractère personnel dans l'IMI conformément aux dispositions des chapitres II à V du règlement IMI.

Objectif

- I. La Commission doit avoir accès aux coordonnées des **utilisateurs** IMI pour gérer efficacement le système en coopération avec les États membres. Ces coordonnées doivent être traitées par la Commission à des fins compatibles avec le règlement IMI, y compris le contrôle de l'utilisation du système par les coordonnateurs IMI et la Commission, la communication, les initiatives en matière de formation et de sensibilisation, et la collecte d'informations sur la coopération administrative ou l'assistance mutuelle dans le marché intérieur.
- II. En ce qui concerne le stockage temporaire des données à caractère personnel des personnes **faisant l'objet d'un échange d'informations** entre autorités nationales, le traitement des données par le système IMI a pour objet de soutenir la coopération administrative entre les autorités compétentes des États membres conformément à la législation de l'UE relative au marché intérieur, indiquée à l'annexe du règlement IMI, ou faisant l'objet d'un projet pilote au titre de l'article 4 du règlement IMI.

Vos données à caractère personnel ne seront pas utilisées pour la prise de décision automatisée, ni à des fins de profilage ou de marketing direct.

3. Quelles sont les bases juridiques du traitement de vos données à caractère personnel?

Nous traitons vos données à caractère personnel afin de respecter une obligation légale à laquelle est soumis le responsable du traitement [article 5, paragraphe 1, point b), du règlement (UE) 2018/1725] conformément aux articles 3, 4 et 8 et à l'annexe du règlement (UE) n° 1024/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur et abrogeant la décision 2008/49/CE de la Commission (le «règlement IMI»).

4. Quelles sont les données à caractère personnel que nous recueillons et traitons?

Aux fins de cette opération de traitement, la Commission traite les catégories de données à caractère personnel suivantes:

- coordonnées des utilisateurs IMI: nom, numéros de téléphone professionnel et de télécopieur, nom de l'organisation et adresses électroniques. Nous recueillons les coordonnées auprès de la personne concernée ou de son organisation;
- données à caractère personnel des personnes faisant l'objet d'un échange d'informations: les types de données sont déterminés par la législation applicable de l'UE relative au marché intérieur. La Commission ne doit pas avoir accès à ces données, qui sont stockées sur ses serveurs, sauf si une disposition d'un acte de l'Union énuméré dans l'annexe du règlement IMI ou faisant l'objet d'un projet pilote au titre de l'article 4 du règlement IMI l'impose.

5. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel?

Nous ne conservons les données à caractère personnel que le temps nécessaire à la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus.

I. Les données à caractère personnel des utilisateurs IMI (c.-à-d. du personnel travaillant pour les autorités compétentes) seront conservées aussi longtemps qu'ils auront le statut d'utilisateurs. Lorsque des personnes physiques cessent d'être des utilisateurs IMI, leurs données à caractère personnel sont verrouillées (c.-à-d. qu'elles deviennent inaccessibles par l'interface normale) pendant trois ans. Ces données ne peuvent être traitées que pour prouver l'existence d'un échange d'informations et sont supprimées au terme de la période de trois ans.

II. Les données à caractère personnel des personnes faisant l'objet d'un échange d'informations sont conservées conformément aux règles énoncées dans l'acte de l'Union concerné. Lorsque l'acte de l'Union ne prévoit pas de durée de conservation, les données à caractère personnel sont verrouillées six mois après la clôture formelle de la procédure de coopération administrative. Les utilisateurs IMI n'ont pas accès aux données verrouillées, qui sont automatiquement supprimées trois ans après la clôture formelle de la procédure de coopération administrative. Des informations anonymes concernant la procédure seront conservées dans l'IMI à des fins statistiques.

6. Comment protégeons-nous vos données à caractère personnel?

Toutes les données à caractère personnel sous forme électronique (courriels, documents, bases de données, lots de données téléchargés, etc.) sont conservées sur les serveurs de la Commission européenne.

La Commission veille à ce que l'IMI respecte les exigences applicables à tous les systèmes informatiques de la Commission, conformément à la [décision \(UE, Euratom\) 2017/46 de la Commission](#) du 10 janvier 2017 sur la sécurité des systèmes d'information et de communication au sein de la Commission européenne.

En vue de protéger les données à caractère personnel, la Commission a pris un certain nombre de mesures techniques et organisationnelles. Les mesures techniques comprennent des actions appropriées visant à assurer la sécurité en ligne et à atténuer les risques de perte de données, de modification des données ou d'accès non autorisé, en tenant compte du risque posé par le traitement et de la nature des données à caractère personnel traitées. Les mesures organisationnelles comprennent la limitation de l'accès aux données aux personnes autorisées ayant un intérêt légitime à les connaître aux fins de cette opération de traitement.

Chaque utilisateur IMI doit en outre mettre en œuvre des mesures de sécurité organisationnelles applicables au traitement des données à caractère personnel conformément à sa législation nationale. Des mesures de sécurité appropriées doivent notamment être prises en ce qui concerne les données à caractère personnel extraites et traitées en dehors de l'IMI (par exemple pour les inclure dans un rapport imprimé ou les archiver sous une autre forme).

7. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées?

L'accès à vos données à caractère personnel en tant qu'utilisateur IMI est octroyé au personnel de la Commission responsable de la réalisation de cette opération de traitement ainsi qu'au personnel autorisé selon le principe du «besoin d'en connaître». Ce personnel respecte les conventions réglementaires et, le cas échéant, des règles de confidentialité supplémentaires.

La Commission fournit et gère le logiciel et l'infrastructure informatique destinés à l'IMI, assure la sécurité du système, gère le réseau des coordonnateurs nationaux IMI et est associée à la formation et à l'assistance technique dispensées aux utilisateurs. Elle n'a accès qu'aux données à caractère personnel strictement nécessaires à l'exécution de ses tâches, qui sont énoncées dans le règlement IMI.

Le personnel chargé de l'IMI à la Commission a accès aux données à caractère personnel des utilisateurs du système, dans les limites fixées par l'article 15 du règlement.

En principe, le personnel de la Commission n'a pas accès aux données à caractère personnel de la personne faisant l'objet d'un échange d'informations (la «personne concernée»), sauf si un acte juridique couvert par l'IMI lui octroie un rôle dans le cadre de cet échange. Toutefois, pour des raisons techniques, les membres de l'équipe IMI de la Commission peuvent être amenés à traiter les données à caractère personnel d'une personne concernée pour:

- récupérer, à la demande d'une autorité compétente, des données à caractère personnel verrouillées vis-à-vis desquelles la personne concernée a exercé ses droits en matière d'accès, de rectification ou de suppression;
- supprimer de manière ponctuelle des données à caractère personnel dans l'IMI avant l'expiration du délai de conservation applicable, à la demande expresse d'une autorité compétente associée à la procédure de coopération administrative, et à la condition que la personne concernée ait donné son accord.

Les données à caractère personnel dans l'IMI ne seront communiquées à aucun tiers, sauf dans la mesure où et aux fins auxquelles nous pourrions être tenus de le faire par la loi.

8. Quels sont vos droits et comment les exercer?

En tant qu'utilisateur IMI et personne faisant l'objet d'un échange d'informations, vous jouissez de droits spécifiques en vertu des articles 14 à 25 du règlement (UE) 2018/1725, dont le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier ou de les supprimer, ainsi que celui de limiter leur traitement. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données ou de les faire transférer.

- I. En tant qu'utilisateur IMI, vous pouvez exercer vos droits en prenant contact avec la Commission ou, en cas de litige, avec le délégué à la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au Contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées figurent au point 9 ci-dessous.

Toute demande d'accès à des données à caractère personnel sera traitée dans un délai d'un mois. Toute autre demande mentionnée ci-dessus sera traitée dans un délai de 15 jours ouvrables.

- II. Si vous pensez être une personne faisant l'objet d'un échange d'informations dans l'IMI et si vous souhaitez accéder à vos données à caractère personnel pour les supprimer ou les rectifier, vous pouvez vous adresser à l'administration ou à l'organisme professionnel avec laquelle/lequel vous avez été en contact, ou à un des utilisateurs IMI intervenus dans la procédure de coopération administrative vous concernant.

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de la réponse reçue, vous pouvez contacter un autre utilisateur IMI ou envoyer une plainte à l'autorité chargée de la protection des données. Une liste des autorités chargées de la protection des données est disponible à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/justice/data-protection/bodies/authorities/index_en.htm

Veillez noter que, dans certains cas, la législation nationale ou celle de l'UE peut prévoir des exceptions à votre droit d'accéder à vos données à caractère personnel.

Si vous souhaitez exercer vos droits dans le cadre de plusieurs opérations de traitement spécifiques, veuillez en indiquer la référence (telle que celle mentionnée au point 10 ci-dessous) dans votre demande.

9. Coordonnées

Responsable du traitement des données

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, si vous avez des commentaires, questions ou inquiétudes, ou si vous souhaitez porter plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement des données:

Commission européenne, direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME, DG GROW, unité E.4 – Promouvoir la conformité, adresse électronique: GROW-IMI@ec.europa.eu.

Délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

En cas de désaccord avec le responsable du traitement des données, vous pouvez prendre contact avec le délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) pour des questions relatives au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le Contrôleur européen de la protection des données, à l'adresse edps@edps.europa.eu ou https://edps.europa.eu/data-protection/our-role-supervisor/complaints_en, pour déposer une plainte si vous estimez que les droits dont vous jouissez en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été enfreints à la suite du traitement de vos données à caractère personnel effectué par le responsable de ce traitement.

10. Où trouver des informations plus détaillées?

Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission publie le registre de toutes les opérations de traitement de données à caractère personnel de la Commission qui sont documentées et qui lui sont notifiées. Ce registre se trouve à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/dpo-register>.

L'opération de traitement spécifique dont il est question dans la présente déclaration a été enregistrée dans le registre public du DPD sous la référence suivante: DPR-EC-00373.